

Manoir du Moulin
33 rue des Chevaliers de Colomb
02 400 BELLEAU
Tel 03 23 70 65 31

Mob. 06 08 47 33 98
E-mail : everhuls@wanadoo.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Parc Eolien Ouest Château-Thierry
Mairie de Marigny en Orxois
02 810 MARIGNY EN ORXOIS

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Il est délicat de s'opposer à un projet porté par une commune et une équipe municipale que nous aimons bien, avec lesquelles nous avons porté des projets communs, village qui fait partie des quatre villages (Lucy-le-Bocage, Torcy-en-Valois, Boursesches et Belleau) impliqués dans les combats de juin-juillet 1918 autour et dans le Bois Belleau et qui ont reçu, chacun, à ce titre, la Croix de Guerre 14-18, portée par un drapeau commun aux quatre villages, en 2018, à l'occasion du centenaire des combats de Bois Belleau.

Mais c'est aussi le rôle d'une enquête d'utilité publique que de recevoir les avis mêmes négatifs, mêmes d'amis.

Le premier reproche que je fais à ces éoliennes est qu'elles défigurent un paysage fait de plateaux, de vallons et de collines, de bois, de prés et de cultures, si caractéristiques de notre région.

Ce territoire varié si attachant.

Ce territoire aussi où reposent tant de combattants morts pour la plupart à la fin de la guerre 1914-1918. Si l'impact visuel* de ce parc éolien est limité pour le cimetière américain Aisne-Marne de Belleau (encore faut-il espérer que les bois situés entre Lucy-le-Bocage et Belleau ne soient pas, un jour, défrichés !), il n'en est pas de même pour le cimetière allemand de Belleau/Torcy-en-Valois et le cimetière britannique de Montreuil-aux-Lions. Or, si ces cimetières sont des lieux de mémoire, ce sont aussi des territoires très parcourus et visités par des militaires, vétérans et familles américaines, allemandes ou britanniques qui viennent s'imprégner des lieux et environnements qu'ont pu connaître ceux de leurs familles qui ont combattu ici et, pour beaucoup, y ont laissé leur vie. Nous devons à ces familles une qualité de paysage. C'est d'ailleurs la qualité de ces paysages qui est mise en valeur dans le cadre d'un espoir de classement par l'UNESCO des sites mémoriaux de la Grande Guerre. Craignons que, hélas, l'implantation de ces éoliennes ne vienne compromettre le dossier.

Ce territoire parcouru par de nombreux sentiers de randonnée. Le dossier les évoque en pensant que les éoliennes seraient sans impact. Mais quel plaisir peut-on avoir à se promener au milieu des mâts d'éoliennes. A Belleau, nous réfléchissons à la mise en place de circuits de randonnées entre ces lieux de mémoire, circuits pouvant être empruntés par les marcheurs mais aussi, pour certaines portions, par des VTTistes et qui traverseraient les différents villages autour du Bois Belleau. Cela participerait à l'attrait touristique de notre territoire...mais à quoi bon ces aménagements si ces circuits perdent de leur intérêt pour les amateurs de nature.

**Impact visuel : Selon les photos montage présentées, mais photos généralement prises dans des endroits favorables, derrière une rangée d'arbres pour celles depuis les cimetières américain et allemand de Belleau !*

Le second reproche concerne l'addition de parcs éoliens installés en arc de cercle de Coupru à Bonnesvalyn en passant par Hautevesnes et Sommelans. Et contrairement à ce qui est affirmé dans le dossier, dans le chapitre « conclusion sur les impacts » le sentiment d'encerclement est bien réel. Certes, de son fauteuil, on ne voit pas ou peu les éoliennes qui fleurissent depuis quelques années mais dès que l'on sort un peu du village on voit bien toute cette ligne de générateurs déjà existants (hélas !!). Rien que sur la route D82 allant de Lucy-le-Bocage à Belleau, la présence d'éoliennes est spectaculaire et montre bien la dégradation des paysages et le phénomène d'encerclement. Il est urgent de ne pas accentuer ces phénomènes.

J'ajoute qu'il semble que cet arc de cercle de générateurs éoliens ne soit pas sans conséquence sur la pluviométrie locale comme l'ont déjà constaté des agriculteurs de Belleau et Fère en Tardenois. Il est vraisemblable que les éoliennes impactent les mouvements d'airs et donc la circulation des nuages. La crainte serait qu'avec ces nouvelles éoliennes de Lucy-le-Bocage et par ailleurs de Sommelans-Monthiers, l'arc soit verrouillé et que la pluviométrie diminue à Belleau, augmentant ainsi les phénomènes de sécheresse, entraînant pertes de productions et indemnisation partielles de l'Etat qui a déjà accordé des réductions d'impôts fonciers à ce titre en 2016, 2018, 2019 et 2020.

Enfin, le troisième reproche que je fais à ce projet d'implantation d'éoliennes, et que je fais à tous les parcs éoliens c'est l'absence d'information sur :

- L'impact des socles béton sur l'avenir des terres agricoles où ils sont coulés et le coût éventuel de leur élimination lors du démantèlement des éoliennes qui doit intervenir dans 20 ans. Le chapitre D du dossier 4.1. partie 2, page 275 à 278, est assez imprécis, se référant à des aspects « réglementaires » prévoyant ainsi un simple décaissement de 1 m à remplacer par de la terre. Il y a tout lieu de penser que les socles en béton seront construits à 1 m sous le niveau actuel du sol et qu'il restera donc enfoui dans le sol lors du démantèlement de l'éolienne. De toute façon, avec les 50 000 € prévus pour chaque démantèlement, il n'y a sûrement pas de possibilité d'enlever l'ensemble du socle béton. Cela n'est pas acceptable.
- Le rendement réel des éoliennes. On nous dit à longueur de dossiers que tel ou tel parc éolien représente une puissance installée de production de tant de KW/H mais on ne fait jamais, quelques années après, le bilan réel de la production des parcs éoliens. On parle de 25 % seulement de la puissance installée. Quel gâchis !

Ainsi donc, Monsieur le Commissaire Enquêteur, je ne peux que m'opposer à un projet qui :

- dégrade les paysages et respecte assez peu les sites mémoriels de la Grande Guerre ;
- dégrade les possibilités de développement des activités de randonnées pédestres et VTT qui pourtant contribuent à l'attrait du territoire ;
- compromet à ces titres le développement touristique et le classement UNESCO des sites mémoriels de notre territoire ;
- participe à un phénomène d'encerclement de la commune de Belleau où ma famille possède une propriété depuis 180 ans (propriété, au passage, qui contribue largement à l'accueil des marines de l'US Marines Corp) ;
- est très obscur sur les futures conditions de démantèlement et sur les rendements réels de production d'électricité dite alternative.

Veillez croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en mes sentiments les meilleurs



Eric VERHULST